

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

A RENVoyer PAR LA VOIE HIERARCHIQUE AVANT LE 11 FEVRIER 2022

Division des ressources humaines

Affaire suivie par : Laurence BORIES
 Tél : 05 53 67 70 20
 Mél : laurence.bories@ac-bordeaux.fr

23, Rue Roland Goumy
 CS 10001
 47916 AGEN CEDEX

Cocher la case correspondante :

- 1^{ère} demande,
 renouvellement (cocher une des cases suivantes) :
 faisant suite à une période de tacite reconduction (durée 3 ans)
 pour demande de modification de la quotité et/ou du rythme
 (hebdomadaire ou annuel) accordé(s) l'an passé.

NOM :

Etablissement d'affectation :

PRENOM :

Poste occupé :

J'ai l'honneur de solliciter à compter du 01/09/2022 (cocher les cases correspondantes) :

un temps partiel de droit (voir la page 2 de la note de service sur les temps partiels):

- pour élever un enfant de moins de 3 ans ou adopté depuis moins de 3 ans au 01/09/2022,
 pour donner des soins à un conjoint, enfant à charge ou ascendant atteint d'un handicap, gravement malade ou victime d'un accident,
 pour handicap.

un temps partiel sur autorisation : j'attire votre attention sur le fait que ce type de temps partiel ne sera accordé que sous réserve des nécessités de service.

- pour créer ou reprendre une entreprise,
 pour convenance personnelle.

- Quotité de service demandée (cocher les cases correspondantes) :

A) Temps partiel hebdomadaire « classique » (sans récupération),

<u>Temps partiel de droit</u> <small>(voir la rubrique « prestations familiales », page 7 de la note de service sur les demandes de temps partiel pour l'année scolaire 2022/2023)</small>	OU	<u>Temps partiel sur autorisation</u>
<input type="checkbox"/> 2 demi-journées libérées		<input type="checkbox"/> 2 demi-journées libérées
<input type="checkbox"/> 3 demi-journées libérées		<input type="checkbox"/> 50%, soit 2 jours avec 1 mercredi sur 2 travaillés si journées à 5h15, ou 2 jours travaillés si journées à 6h00.
<input type="checkbox"/> 4 demi-journées libérées		
<input type="checkbox"/> 50%, soit 2 jours avec 1 mercredi sur 2 travaillés si journées à 5h15, ou 2 jours travaillés si journées à 6h00.		
Je souhaite surcotiser pour la retraite (uniquement dans le cadre d'un temps partiel pour donner des soins , pour handicap , ou sur autorisation) : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

→ La quotité de temps partiel sera calculée sur la base du nombre réel d'heures hebdomadaires effectuées. Le service annuel de 108 h est effectué au prorata de la quotité de temps partiel.

→ 2 demi-journées seront prises obligatoirement sur 1 jour entier, 4 demi-journées sur 2 jours entiers. Dans le cas d'un nombre de demi-journées impaires, le jour sur lequel sera prise cette dernière demi-journée sera imposé par l'administration.

B) Temps partiel dans un cadre annuel (avec récupération), sous réserve des nécessités de service,

<p>Temps partiel de droit (voir la rubrique « prestations familiales », page 7 de la note de service sur les demandes de temps partiel pour l'année scolaire 2022/2023)</p>	<p>OU</p>	<p>Temps partiel sur autorisation</p>
<p><input type="checkbox"/> 80% (rémunéré à 85.70%), soit 2 demi-journées libérées avec récupération (16h sur l'année si journées à 5h15, 43h sur l'année si journées à 6h).</p>		<p><input type="checkbox"/> 80%(rémunéré à 85.70%), soit 2 demi-journées libérées avec récupération (16h sur l'année si journées à 5h15, 43h sur l'année si journées à 6h).</p>
<p>Je souhaite surcotiser pour la retraite (uniquement dans le cadre d'un temps partiel pour donner des soins, pour handicap, ou sur autorisation) : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>		

→ Dans le cadre de cette quotité, organisée dans un cadre annuel et accordée sous réserve des nécessités de service, **je m'engage** à accepter les ½ journées libérées hebdomadaires, ainsi que les périodes de récupération qui me seront fixées par l'administration.

C) Temps partiel annualisé (période travaillée et non travaillée), sous réserve des nécessités de service

<p>TEMPS PARTIEL DE DROIT</p>	<p>OU</p>	<p>TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION</p>
<p><input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 60% <input type="checkbox"/> 70%</p> <p><input type="checkbox"/> 80% <input type="checkbox"/> 90 % (uniquement sur poste 2° degré)</p>		<p><input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 60% <input type="checkbox"/> 70%</p> <p><input type="checkbox"/> 80% <input type="checkbox"/> 90 % (uniquement sur poste 2° degré)</p>
<p>Choisir la période travaillée souhaitée : <input type="checkbox"/> Début d'année scolaire <input type="checkbox"/> Fin d'année scolaire</p>		
<p>Je souhaite surcotiser pour la retraite : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>		

➤ Si je bénéficie d'un **temps partiel de droit pour élever mon enfant** et que celui-ci atteint son troisième anniversaire **dans le courant de l'année scolaire 2022/2023**, je sollicite :

Une reprise à temps complet aux trois ans de mon enfant,

OU

Une autorisation de prolonger mon temps partiel, en prenant à compter des trois ans de mon enfant un temps partiel sur autorisation jusqu'à la fin de l'année scolaire : je souhaite surcotiser pour la retraite : OUI NON

Fait à.....le.....

Signature de l'intéressé(e) :

Avis et signature de l'IEN de la Circonscription :

**Décision et signature de l'inspecteur d'académie,
 directeur académique des services de l'éducation nationale:**